

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 06 Décembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 06 décembre 2021 à 19h, à l'Hôtel de Ville

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée, mairesse	
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Robin Gauthier	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Lia Tremblay, siège no 2 (Absence motivée)

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Tommy Larouche, directeur général secrétaire-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

180-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour en ajouter le point suivant au varia : Motions de sympathies – Réjean Simard

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;
4. Lecture de la correspondance ;
5. Administration et développement :
 - 5.1. Approbation des comptes à payer du 01 au 30 novembre 2021 ;
 - 5.2. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022 ;
 - 5.3. Dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation ;
 - 5.4. Nomination d'un maire suppléant pour agir au sein de la MRC de Lac-St-Jean Est ainsi qu'au sein de la municipalité en cas d'absence de la mairesse ;
 - 5.5. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Régie incendie Secteur Nord ;

- 5.6. Autorisation de signatures d'entente de fourniture de services relatifs à l'urbanisme avec la municipalité de l'Ascension ;
- 5.7. Modification de l'entente intermunicipale de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique ;
- 5.8. Dépôt du plan triennal de répartition et de désignation des immeubles de Centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean pour 2022 à 2024 ;
- 5.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 384-21 pour ayant pour objet les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2022 ;
- 5.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 385-21 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 ;
- 5.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 386-21 ayant pour objet le traitement des élus municipaux ;
- 5.12. Achat caméras de sécurité – Demande FRR ;;
- 5.13. Achat écran téléviseur salle du conseil ;

6. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

- 6.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Dossier 9086-1709 Québec Inc. ;
- 6.2. Recherche nouveaux membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) ;

7. Rapports des comités :

- 7.1 Représentation des conseillers au sein des divers comités de la municipalité ;

8. Affaire nouvelle :

- 8.1 Motion de sympathies - Réjean Simard
- 9. Période de questions des citoyens;
- 10. Levée de la séance ordinaire;

181-21

3. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

Aucun commentaire soulevé sur le procès-verbal

ADOPTÉE

182-21

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Lettre reçue le 08 octobre 2021 pour une demande d'aide financière pour l'entretien du sentier de Quad menant au Relais des 3 Lacs

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bobby Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'octroyer un montant de 1000\$ pour l'entretien du sentier.

ADOPTÉE

-Lettre reçue le 05 octobre 2021 de monsieur Alain Cliche pour une demande de lampe de rue.

La demande est à l'étude.

-Lettre reçue le 19 octobre 2021 de madame Johanne Simard pour une demande de lampe de rue.

La demande est à l'étude

-Lettre reçue le 29 novembre 2021 de madame Marie-Pier Girard pour une demande de lampe de rue.

La demande est à l'étude

-Lettre reçue le 19 octobre 2021 de monsieur Michel Crevier demandant un raccordement au réseau d'aqueduc pour son chalet situé au 250 chemin des Vacanciers.

Demande refusée

-Lettre reçue le 16 novembre 2021 de monsieur Sébastien Renaud demandant un raccordement au réseau d'aqueduc pour sa résidence située au 4105 route de Lamarche.

Demande refusée

-Lettre reçue le 04 novembre 2021 de monsieur Mario Girard demandant à faire entretenir une partie en développement du chemin des Vacanciers pour l'hiver.

Demande refusée

-Lettre reçue au mois de novembre de l'A.F.E.A.S. demandant une subvention pour l'année 2022.

Des documents leur sont demandés afin d'étudier leur demande

-Lettre reçue le 21 septembre 2021 de la Maison des jeunes de Labrecque pour remercier la Municipalité pour la collaboration des dernières années.

-Lettre reçue le 28 octobre 2021 de la Fabrique de Saint-Léon pour faire la demande à la Municipalité leur collaboration pour la citation du bâtiment de l'église en immeuble patrimoniale.

Dossier à l'étude.

-Lettre reçue le 30 septembre 2021 de la Fabrique de Saint-Léon pour remercier la Municipalité pour la contribution pour la réparation du cimetière.

183-21

ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Considérant que Culture Saguenay-Lac-St-Jean est l'organisme de représentation du secteur culturel du Saguenay-Lac-St-Jean;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'adhérer à Culture Saguenay Lac-St-Jean au coût de 100\$ pour l'année 2022

ADOPTÉE

-Lettre reçue le 02 décembre 2021 de la société Saint-Vincent de Paul demandant une contribution à la Municipalité.

Demande à l'étude

-Lettre reçue le 08 novembre 2021 de Mallette afin de féliciter les membres du conseil pour avoir été élus.

-Lettre reçue le 15 novembre 2021 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de féliciter les membres du conseil pour avoir été élus.

-Lettre reçue de madame Stéphanie Fortin le 23 novembre 2021 afin de déposer une plainte concernant le déneigement du rang 5 et du chemin de la Traverse.

-Lettre reçue le 23 novembre 2021 des résidents du Lac Chabot concernant la situation de l'internet haute vitesse. Leur lettre est transmise à la MRC.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

184-51

5.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 30 NOVEMBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lucie Boivin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 414 485.98\$ (paiement émis 278 440.56\$ et comptes à payer 135 377.63\$)

ADOPTÉE

185-21

5.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le lundi à 19 hrs :

10 janvier	04 juillet
07 février	01 août
07 mars	12 septembre
04 avril	03 octobre
02 mai	07 novembre
06 juin	05 décembre

ADOPTÉE

186-21

5.3 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDITS PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Considérant que la Commission municipale du Québec a transmis deux rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale ;

Considérant que ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations jugées appropriées pour les municipalités;

Considérant que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil municipal qui suit leur réception ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robin Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque certifie que les rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations ont été officiellement déposés à la séance du 6 décembre 2021.

ADOPTÉE

187-21

5.4 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT OU MAIRESSE SUPPLÉANTE

Considérant que la municipalité doit nommer un maire suppléant pour agir au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'au sein de la municipalité en cas d'absence de la mairesse ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque nomme à tour de rôle les conseillers et conseillères à agir comme maire suppléant en fonction des dates suivantes :

Bobby Côté : 6 décembre 2021 au 31 mai 2022 ;
Lia Tremblay : 1^{er} juin au 30 novembre 2022 ;
Robin Gauthier : 1^{er} décembre 2022 au 31 mai 2023 ;
Colombe Privé : 1^{er} juin au 30 novembre 2023 ;
Annick Bouchard : 1^{er} décembre 2023 au 31 mai 2024 ;
Lucie Boivin : 1^{er} juin au 30 novembre 2024 ;
Bobby Côté : 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2025 ;
Lia Tremblay : 1^{er} juin jusqu'à l'élection municipale 2025.

ADOPTÉE

188-21

5.5 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DU SECTEUR NORD

Considérant que le conseil municipal doit nommer un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie incendie du secteur Nord ;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bobby Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque nomme, monsieur le conseiller Robin Gauthier à représenter la municipalité de Labrecque au sein du conseil d'administration de la Régie incendie du secteur Nord.

ADOPTÉE

189-21

5.6 AUTORISATION DE SIGNATURES D'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À L'URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

**IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Annick Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Marie-Josée Larouche, mairesse et M. Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Labrecque une entente de fourniture de service à intervenir avec la municipalité de Labrecque concernant les services d'urbanisme.

ADOPTÉE

190-21

5.7 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la MRC à l'exception de Ville d'Alma, de même que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont conclu avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une entente intermunicipale, par laquelle la MRC fournit aux municipalités et à ladite Régie, des services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les participants désirent modifier ladite entente pour devancer la date du dépôt de la programmation préliminaire par les municipalités et la Régie ainsi que pour ajuster en conséquence le délai de réponse imparti à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette entente conviennent également de modifier la clause relative au financement des coûts de fonctionnement afin de donner davantage d'importance au principe d'utilisateur-payeur;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de cette entente intermunicipale conviennent de la pertinence d'apporter les changements mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente intermunicipale rédigé à cet effet;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robin Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Labrecque accepte l'avenant à l'entente intermunicipale mentionné dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer cet avenant.

ADOPTÉE

191-21

**5.8 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DE CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRES DU LAC-SAINT-JEAN POUR 2022-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal accepte le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean pour les années 2022 à 2024. Ce plan fait partie intégrante du procès-verbal.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Lucie Boivin, conseillère, présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement no 384-21 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement no 384-21 est déposé à cette même séance

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement

Lucie Boivin
Conseillère siège no 6

192-21

5.9 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 384-21 AYANT POUR OBJET LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le projet de règlement no 384-21 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2022

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lucie Boivin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le projet de règlement no 384-21 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Bobby Côté, conseiller, présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement no 385-21 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022

Le projet de règlement no 385-21 est déposé à cette même séance

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement

Bobby Côté
Conseiller siège no1

193-21

5.10 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 385-21 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le projet de règlement no 385-21 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Bobby Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le projet de règlement no 385-21 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Annick Bouchard, conseillère, présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement no 386-21 ayant pour objet de déterminer le traitement des élus municipaux

Le projet de règlement no 386-21 est déposé à cette même séance

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement

Annick Bouchard
Conseillère siège no5

194-21

**5.11 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 386-21 AYANT POUR
OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le projet de règlement no 386-21 ayant pour objet le traitement des élus municipaux

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annick Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le projet de règlement no 386-21 ayant pour objet le traitement des élus municipaux

ADOPTÉE

195-21

5.12 ACHAT CAMÉRAS DE SÉCURITÉ – DEMANDE FRR

Considérant le vandalisme occasionnel sur les propriétés de la municipalité;

Considérant qu'il serait opportun de poser des caméras de surveillances sur les bâtiments municipaux pour assurer la surveillance ;

Considérant que la pose de caméras de surveillance peut être subventionnée par le programme « Fonds Régions et Ruralité » de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (FRR) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque mandate monsieur Samuel Girard a présenté une demande d'aide financière au « Fonds, Régions et Ruralité » de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et a demandé des soumissions pour la pose de caméras de surveillance sur les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

196-21

ACHAT ÉCRAN TÉLÉVISEUR SALLE DU CONSEIL

Considérant que le conseil municipal désire dans les prochaines semaines faire un conseil municipal sans papier ;

Considérant que la projection de l'ordre du jour et des différents dossiers municipaux dans la salle du conseil serait un bon outil de communication visuel avec les citoyens lors des rencontres de conseil, d'assemblées spéciales et de réunions ;

Considérant que l'achat d'un téléviseur intelligent de 75" serait recommandé pour l'affichage dans la salle du conseil ;

Considérant les deux soumissions reçues, soit :

- SonXplus : 1 450.00 \$ incluant support + taxes ;
- Gilles Emond : 1 600.00 \$ incluant support + taxes ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robin Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque autorise l'achat d'un téléviseur intelligent de 75" au plus bas soumissionnaire SonXplus au montant de 1450.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

197-21

6.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER 9086-1709 QUÉBEC INC.

Considérant que monsieur Alain Savard, représentant de la compagnie 9086-1709 Québec Inc. désire renouveler l'autorisation de l'exploitation de la gravière sur le lot 5 849 536 auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que le Comité Consultatif a étudié la demande d'autorisation en fonction des critères de décisions établis à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

Considérant que la demande ne vise pas une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, c'est une demande de renouvellement ;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation sollicitée par la compagnie 9086-1709 Québec Inc., représenté par monsieur Alain Savard, concernant le renouvellement de son exploitation gravière et sablière sur le lot 5 849 536, et ce, sur une superficie de 39 500 m².

ADOPTÉE

6.2 RECHERCHE D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme est présentement à la recherche d'un nouveau membre. Un avis public sera diffusé.

7. RAPPORTS DES COMITÉS

198-21

7.1 REPRÉSENTATION DES CONSEILLERS AU SEIN DES DIVERS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que plusieurs comités de la municipalité doivent être représentés par les membres du conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont signifié leurs intérêts pour les différents comités existants et nouveaux comités ;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Colombe Privé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

	Bobby Côté	Lia Tremblay	Robin Gauthier	Colombe Privé	Annick Bouchard	Lucie Boivin	M-Josée Larouche
Ressources humaines							
Finances							
Travaux publics							
Eau potable							
Assainissement des eaux usées							
Régie incendie							
Sûreté du Québec							
Sécurité civile							
Comité urbanisme							
Corpo. de développement							
Protection des lacs et bassin versant							
Secteur du village							
Secteur de villégiature							
Secteur des rangs							
Loisirs et culture							
Maison des jeunes							
Politique familiale							
MADA							
Village de pêche							
Festival Country							
Centenaire							
Municipalité nourricière							
Chemins d'hiver							
Immeubles municipales							
Embellissement et horticulture							
CE école St-Léon							
Chalet municipal							
Bibliothèque							
Parc industriel secteur Nord							

ADOPTÉE

8. VARIA

199-21

8.1 MOTIONS DE SYMPATHIES – RÉJEAN SIMARD

Considérant que monsieur Réjean Simard est décédé le 18 novembre 2020 à l'âge de 70 ans;

Considérant que monsieur Simard était le père de Bianka Simard, qui est adjointe administrative pour la Municipalité de Labrecque

En conséquence,

IL est proposé par monsieur le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque ainsi que ses employés(es) offrent leurs sincères condoléances à madame Bianka Simard ainsi qu'à Sabrina Simard, Marjorie Simard et Alex Simard, conjoints et petits-enfants pour la perte d'un être cher en conséquence M. Simard ainsi qu'à tous les membres de la famille Simard.

Un don a été fait au Jardin de mes Anges (Solican Lac-St-Jean Est)

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse Marie-Josée Larouche, répond aux questions de l'assistance

200-21

10.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Annick Bouchard, propose de lever l'assemblée à 20 h 15

Marie-Josée Larouche

Mairesse

Tommy Larouche

Directeur général secrétaire-trésorier

